

## Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu la directive 91/414/CEE du 15 juillet 1991,

Vu la directive 2011/42/UE de la Commission du 11 avril 2011,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **IMPACT 125 FL**

de la société	CHEMINOVA A/S
numéro de dossier	2020-3805

Considérant l'abandon par la société de la demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit IMPACT 125 FL,

Considérant que l'absence de soumission de tous les éléments nécessaires au renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit IMPACT 125 FL ne permet pas de s'assurer que ce produit répond aux exigences de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

## Informations générales sur le produit

Nom du produit	IMPACT 125 FL
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	Cheminova A/S P.O. Box 9 DK-7620 Lemvig Denmark,
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	125 g/L - flutriafol
Numéro d'intrant	8300092
Numéro d'AMM	8300092
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

## Conditions générales de retrait

Délai accordé pour la vente et la distribution	6 mois à compter de la présente décision
Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks	18 mois à compter de la présente décision

La demande en cours d'instruction enregistrée sous le numéro suivant : 2014-0970 devient sans objet.

A Maisons-Alfort, le

**20 JAN. 2021**

**Caroline SEMAILLE**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)